

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le dix-sept juin à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 10 Juin 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-France CATHELAND (procuration à Mr Robert DARMET),
Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr Noël MOULIN),
Mme Karine PUPECKI (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Philippe AUCOUTURIER.

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2025.

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note des décisions suivantes :

- Décision 2025-11 du 10 juin 2025 : concernant la signature de l'avenant n°1 au lot 14 Signalétique pour la rénovation de la Salle Omnisports pour l'entreprise ATELIER MULTI LETTRES, 8 Quai du Canal – 42300 ROANNE

Montant initial du marché : 2 430 € HT soit 2 916 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : 800 € HT soit 960 € TTC

Montant du marché Lot n° 14 : 3 230 € HT soit 3 876€ TTC.

- Décision 2025-12 du 10 juin 2025 : concernant la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le marché de travaux Programme Voirie 2025 à la société CLE INGENIERIE, 27 Rue Lucien Langénieux 42300 ROANNE d'un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC.

• **Programme de travaux de réfection des voiries 2025 de COMMELLE-VERNAY - Autorisation au Maire à signer le marché**

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'exécution du programme de travaux de réfection des voiries 2025 de COMMELLE-VERNAY à savoir : Chemin Croix Remparts, Chemin des Granges et Rue du Pèlerinage.

Au vu de la mise en ligne sur la plateforme des marchés publics le 12 mai 2025 et la publication sur l'Essor, 3 entreprises ont remis des propositions.

L'ouverture des offres a eu lieu le 04 juin 2025. Un examen des offres a été effectué par le bureau d'Etudes CLE INGENIERIE et la commission communale de voirie. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise TPCF COLAS pour un montant de 34 003,60 € HT soit 40 804,32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le marché public relatif au programme de travaux de réfection des voiries de l'année 2025 à l'entreprise TPCF COLAS.

• **Mutualisation – Convention de service commun entre Roannais Agglomération et la commune de Commelle-Vernay**

Madame PAVALLIER, Adjointe, expose à l'assemblée que la formation des agents est prise en charge majoritairement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) mais qu'elle peut également être mise en œuvre soit par des prestataires externes soit par des formateurs internes ;

Elle rappelle que Roannais Agglomération propose depuis plusieurs années des sessions de formations aux agents des structures adhérentes par le biais d'une convention de prestation de services arrivant à échéance le 30 juin 2025 et à laquelle la commune de COMMELLE-VERNAY adhère.

Roannais Agglomération propose désormais de conclure une convention de service commun, en remplacement de la convention de prestation de services ce qui permettra de traduire la volonté commune d'optimiser les moyens, de partager les coûts et de renforcer la qualité du service rendu en matière de formation des agents.

Ce nouveau dispositif prévoit un coût annuel d'adhésion de 15 € par signataire et que les coûts individuels des formations seront calculés pour chaque session (en fonction de la nature de la prestation, du nombre d'inscrits, de l'organisme délivrant la formation...) avec la facturation supplémentaire d'une somme forfaitaire de frais de gestion administrative de 36 € par formation et par agent.

Un débat a lieu notamment sur la facturation d'une somme forfaitaire de frais de gestion qui est jugée élevée. Au terme de ce débat, la convention de service commun « Formation à destination des agents » est approuvée à 22 voix pour et une voix contre. Cette convention prendra effet à compter de sa date de signature et prendra fin le 31 décembre 2028.

• **Présentation du « Rapport d'observations définitives et sa réponse de la Chambre Régionale des comptes concernant la Communauté d'Agglomération de Roanne »**

L'ensemble des conseillers avait été destinataire du document très en amont de la réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a procédé à la lecture et au commentaire des 9 recommandations de la Chambre régionale des Comptes.

Un débat s'est engagé et Monsieur le Maire a apporté une réponse aux questions qui ont été posées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 14.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 17 juin 2025.

Le Secrétaire de séance,

Ph. AUCOUTURIER



Le Maire,

D. FRECHET